

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 juin 2024, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller M. Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale
René Desbois, inspecteur municipal et directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 41 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2024-06-130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 mai 2024
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Renouvellement abonnement Réseau d'Information Municipale du Québec
- 7- Travaux pour enlèvement du puits au garage municipal
- 8- Champ d'épuration – Garage municipal
- 9- Révision de la Politique sur les vêtements et équipements de sécurité
- 10- Campagne de sensibilisation citoyenne pour la propreté
- 11- Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui
- 12- Abri à sel – Proximité d'un cours d'eau
- 13- Achat de pneus – Camion Sterling 2005
- 14- Réparation de valves de service d'aqueduc sur le terrain d'un contribuable
- 15- Réparation de servitude
- 16- Achat de pièces pour des réparations sur le réseau d'aqueduc
- 17- Installation du nouveau système d'alarme – Ajout de claviers
- 18- Rencontre avec des membres du CA de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 19- Augmentation de salaire – Employé #02-0009

- 20- Demande de contribution financière – Fabrique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 21- Demande de contribution financière – Bal des finissants de l'École secondaire Du Littoral
- 22- Demande de contribution financière – Saison de softball mineur 2024
- 23- Autres sujets : - Demande de contribution financière –
Championnat national canadien de tir au poignet
- Politique familiale – Remboursement d'activités
sportives et culturelles – Demande de
prolongation de la date limite
- Soutien à la dénonciation de la fermeture des
Caisses Desjardins
- Demande de contribution financière – Cercle des
fermières
- 24- Période de questions
- 25- Clôture de la session

2024-06-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2024

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 14 mai 2024 tel que rédigé.

2024-06-132 CORRESPONDANCE

Le maire demande à la directrice générale d'informer les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mai 2024.

2024-06-133 LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2024 ;

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mai 2024.

2024-06-134 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL ACTUALITÉS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'abonnement à Québec municipal Actualités au montant de 325 \$ plus taxes.

2024-06-135

TRAVAUX POUR ENLÈVEMENT DU PUIITS AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le puits d'eau potable situé sur le terrain du garage municipal est salé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit puits ne sert que pour dépanner l'O.T.J. et que celui de l'O.T.J. sera fonctionnel d'ici l'automne ;

CONSIDÉRANT QUE le puits d'eau potable situé sur le terrain du garage municipal se trouve en partie sur l'emplacement du futur abri à sel ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'enlèvement du puits situé sur le terrain du garage municipal.

2024-06-136

CHAMP D'ÉPURATION – GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le champ d'épuration situé sur le terrain du garage municipal est colmaté ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la conception d'un nouveau champ d'épuration.

2024-06-137

RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE la politique sur les vêtements et équipement de sécurité en vigueur a été mise à jour en 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la vie a augmenté considérablement ces dernières années et que les prix établis dans ladite politique ne sont plus représentatifs du marché actuel ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de modifier la politique sur les vêtements et équipements de sécurité afin d'augmenter le montant alloué pour l'achat de chaussures de sécurité à 225 \$.

2024-06-138

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CITOYENNE POUR LA PROPRETÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté lors de sa dernière séance ordinaire, soit le mardi 14 mai 2024, la directrice générale afin de préparer une campagne de sensibilisation citoyenne concernant la propreté des terrains sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté au conseil municipal un projet de campagne de sensibilisation citoyenne concernant la propreté des terrains sur le territoire de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à lancer la campagne de sensibilisation citoyenne à la propreté.

2024-06-139

DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux MRC et Municipalités du Québec.

2024-06-140

ABRI À SEL – PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction peuvent commencer dès le 31^e jour suivant le dépôt d'une déclaration de conformité au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour l'obtention d'un certificat d'autorisation sont beaucoup plus longs que dans le cas d'une déclaration de conformité ;

CONSIDÉRANT QUE les critères à respecter afin de pouvoir déposer une déclaration de conformité lors de la construction d'un centre d'entreposage et de manutention de sels de voirie et d'abrasifs sont d'être situé :

1. à 60 m. ou plus d'un cours d'eau ou d'un lac et à 30 m. ou plus d'un milieu humide ;
2. à l'extérieur de la zone inondable ;
3. à 15 m. ou plus d'une fosse septique, à l'exception de celle se trouvant sur le site ;
4. à 30 m. ou plus de toute végétation servant de protection contre le vent ou le bruit ;
5. à 100 m. ou plus d'un site de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1, 2 ou 3.

CONSIDÉRANT QUE ni l'arpenteur ni l'ingénieur ne peuvent confirmer l'emplacement exact du milieu humide situé sur le site du futur abri à sel et ses limites ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur et l'ingénieur ont recommandé d'avoir recours aux services d'un biologiste afin de délimiter le milieu humide situé sur le site du futur abri à sel ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'honoraires reliés aux services d'un biologiste ne sont pas inclus au contrat d'ingénierie pour la confection des plans et devis pour appel d'offre de l'abri à sel ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater un biologiste afin de délimiter le milieu humide situé sur le site du futur abri à sel.

2024-06-141

ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION STERLING 2005

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à faire l'achat de pneus pour le camion Sterling 2005.

2024-06-142

RÉPARATION DES VALVES DE SERVICE D'AQUEDUC SUR LE TERRAIN D'UN CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande d'un contribuable afin de réparer les valves de service d'aqueduc sur son terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation des valves de service d'aqueduc sur le terrain d'un contribuable a déjà été autorisé par le passé ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à procéder à la réparation de valves de service d'aqueduc situées sur le terrain de contribuables.

2024-06-143

RÉPARATION DE SERVITUDE

CONSIDÉRANT QUE la présence de bris sur la servitude # 135 817 située sur le terrain portant le matricule # 1264-82-0515 a été signalé par le propriétaire dudit terrain ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à effectuer et/ou superviser la réparation de ladite servitude.

2024-06-144

ACHAT DE PIÈCES POUR DES RÉPARATIONS SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à se procurer les matériaux nécessaires afin d'avoir en réserve le nécessaire en cas de besoin pour réparations sur le réseau d'aqueduc.

2024-06-145

INSTALLATION DU NOUVEAU SYSTÈME D'ALARME – AJOUT DE CLAVIERS

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'installation du nouveau système d'alarme ne comprenait que deux claviers pour l'hôtel de ville et un pour le garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'installation en place, 3 claviers pour l'hôtel de ville et deux pour le garage municipal sont requis ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer la modification au contrat initial concernant l'installation du nouveau système d'alarme.

2024-06-146

RENCONTRE AVEC DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.T.J. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du puits d'eau potable de l'O.T.J. doivent être faits pendant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté de coordonner et de participer aux travaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire, la directrice générale et l'inspecteur municipal afin de rencontrer des membres du conseil d'administration de l'O.T.J. et de convenir de l'échéancier des travaux de réfection du puits d'eau potable de l'O.T.J.

2024-06-147

AUGMENTATION DE SALAIRE EMPLOYÉ #02-0009

CONSIDÉRANT QUE la nature des tâches ainsi que l'horaire de travail de l'employé #02-0009 ont évolués depuis son embauche ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande ladite augmentation de salaire pour l'employé #02-0009 ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une augmentation de salaire de 0.90 \$/h à l'employé #02-0009.

2024-06-148 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FABRIQUE DE
SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 200 \$ à la fabrique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2024-06-149 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BAL DES
FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU LITTORAL**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 350 \$ à l'école secondaire Du Littoral pour le bal de finissants à titre de bourse aux sept (7) jeunes de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, soit une somme de 50 \$ chacun.

2024-06-150 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SAISON DE
SOFTBALL MINEUR 2024**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 720 \$ pour la saison de softball mineur 2024.

2024-06-151 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE –
CHAMPIONNAT NATIONAL CANADIEN 2024 DE TIR AU
POIGNET**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 200 \$ à monsieur Pierre-Luc Desbois pour sa participation au championnat national canadien 2024 de tir au poignet.

2024-06-152 **POLITIQUE FAMILIALE – REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉS
SPORTIVES ET CULTURELLES – DEMANDE DE
PROLONGATION DE LA DATE LIMITE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'accepter les demandes de remboursement conformes pour activités sportives et culturelles des jeunes dans le cadre de la politique familiale jusqu'au 5 juillet inclusivement.

2024-06-153

**SOUTIEN À LA DÉNONCIATION DE LA FERMETURE DES CAISSES
DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution numéro 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution numéro C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du Mouvement Desjardins, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal joigne sa signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et les guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant par les résidents de notre communauté ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

2024-06-154

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CERCLE DES
FERMIÈRES**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 1 200 \$ au Cercle des fermières pour le loyer de leur local.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question se termine à 21 : 00 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2024-06-155

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 21 :05 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »